

Compte rendu du 17 novembre 2015

Etaient présents :

Daniel CHRISTEL, Elisabeth LE-GERMAIN, Jean BEAUVICHE, Julie PELLETIER, Nicole LEFEUVRE, Frédéric BOURNE, Odile DALIA, Aude NOËL, Gilbert BENAS, Sylvie WATTEBLED, Éric DAVANTURE.

Représentés : Marie-Edith GROISON par Daniel CHRISTEL, Richard DRILLIEN par Éric DAVANTURE, Odile DALIA par Elisabeth LE-GERMAIN.

Secrétariat de séance : Aude NOEL

Lecture du compte rendu : Mme NOEL signale que le compte rendu du précédent conseil ne reflète pas les échanges qui ont eu lieu concernant le montant élevé des travaux supplémentaires de la place de l'église.

o **Attribution des lots du marché de la médiathèque :**

M. le Maire rappelle le triple objectif de ce projet : création d'une médiathèque, réorganisation de la mairie, et rénovation d'un bâtiment communal vacant.

L'opportunité d'obtenir des subventions élevées a été un facteur décisif.

Les travaux permettent de rénover entièrement ce bâtiment qui fait partie du patrimoine communal. La performance énergétique passe de D à B, ce qui permet de bénéficier de subventions européennes.

La qualification de la « bibliothèque » en « médiathèque », et le passage à l'ère numérique permet également de bénéficier de financements significatifs de la part du Ministère de la Culture, via la DRAC.

M. le Maire présente les ajustements qui seront réalisés sur le contenu des travaux : sur le lot VRD ; l'enduit du bâtiment de nécessitant pas d'être refait, le lot maçonnerie sera modifié en conséquence ; l'enseigne se trouvait en option. Il était prévu une enseigne lumineuse, or une enseigne en métal serait sans doute plus appropriée. Le choix de l'enseigne fera l'objet d'une réflexion.

Il présente les entreprises retenues, le montant de chaque lot, ainsi que le plan de financement, qui dépasse 80 % du montant des travaux. Le reste à charge pour la commune serait de 65 000 euros. Pour un montant global de 278 747.71 euros HT.

L'attribution des lots est approuvée avec 13 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses :

o **Présentation du projet de résidence pour séniors :**

Ce projet comprend des logements locatifs à caractère social destinés aux personnes âgées ainsi qu'une maison de services qui pourrait notamment accueillir un médecin.

M. le Maire rappelle qu'il est vital de proposer des locaux adaptés pour permettre le maintien d'un cabinet de médecin sur la commune de façon à anticiper le départ en retraite du docteur Tabakian.

La commune mettrait à disposition de la société SEMCODA le terrain VEOLIA contre la signature d'un bail emphytéotique.

En contrepartie, SEMCODA construirait, entretiendrait et gèrerait les logements (5 T2 et un T3 de plain-pied) qu'elle proposerait en location ou en accession. La commune serait prioritaire pour proposer des locataires le cas échéant.